



- Aux:** Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées
- Du:** Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
- Objet:** **Distribution du rapport de la quarante-quatrième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (REP12/FA)**

Le rapport de la quarante-quatrième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-cinquième session (Rome, Italie, 2-7 juillet 2012).

PARTIE A – QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Projets et avant-projets de normes et textes apparentés aux étapes 8 ou 5/8 de la procédure

- 1. Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA), aux étapes 8 et 5/8, respectivement (par. 131 et annexe VI);**
- 2. Projet de révision de la norme pour le sel de qualité alimentaire (CODEX STAN 150-1985) (N08-2010), à l'étape 5 (par. 136 et annexe XI);**
- 3. Avant-projet d'amendements du Système international de numérotation des additifs alimentaires, à l'étape 5/8 (par. 152 et annexe XII);**
- 4. Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires, à l'étape 5/8 (par. 156 et annexe XIII).**

Autres questions soumises pour adoption

- 5. Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (par. 21 et annexe II);**
- 6. Révision des noms et des descripteurs des catégories d'aliments 16.0 et 12.6.1 de la NGAA (par. 114 et annexe X).**

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les textes susmentionnés sont invités à les faire parvenir par écrit, *de préférence par courrier électronique*, au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (email: codex@fao.org, fax : +39 06 57054593) **avant le 15 mai 2012.**

PARTIE B – DEMANDE D'OBSERVATIONS ET D'INFORMATIONS

- 7. Observations à l'étape 3 sur la disposition relative au sel d'aspartame-acésulfame (SIN 962) de la NGAA (par. 22 et annexe IX, partie 1);**
- 8. Propositions de nouvelles dispositions relatives à la nisine (SIN 234) dans les sous-catégories de 08.0 « Viande et produits carnés, volaille et gibier compris » de la NGAA (par. 80);**
- 9. Propositions de nouvelles dispositions relatives aux additifs alimentaires de la catégorie d'aliments 16.0 « Aliments préparés » de la NGAA (par. 115);**
- 10. Propositions de nouvelles dispositions relatives aux additifs alimentaires et/ou révision de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA (par. 87);**

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent soumettre des observations et des informations sur les questions susmentionnées sont invités à les faire parvenir par écrit, conformément à la *Procédure pour*

l'examen de l'entrée et de la révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), **de préférence par courrier électronique**, au Secrétariat du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, China National Center for Food Safety Risk Assessment (CFSA), 7 Panjiayuan Nanli, Chaoyang District, Beijing 100021, Chine (email: secretariat@ccfa.cc, fax: + 86 10 67711813;), et d'en envoyer une copie au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (email: codex@fao.org, **de préférence**; fax : +39 06 57054593) **avant le 15 octobre 2012.**